

Madame la Conseillère-d'Etat
Direction de la santé et des
affaires sociales
Rte des Cliniques 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 30 mars 2020

Madame la Conseillère d'Etat,

Au nom des différentes crèches du canton, nous vous faisons parvenir les préoccupations auxquelles sont confrontées les crèches actuellement. La situation financière des crèches est très précaire et nous vous prions de trouver des réponses aux soucis quotidiennes du terrain :

1. Compensation des pertes financières liées au COVID-19

- Au vu de l'imposition par l'Etat d'un service minimal de prise en charge des enfants par les crèches du canton,
- Au vu des surcoûts engendrés par l'ouverture partielle des crèches,
- Au vu de l'impossibilité de facturer des prestations non fournies aux parents,
- Au vu de la permanence des charges incompressibles,

La FCGF demande au canton, en accord avec les communes, de s'engager à garantir la compensation des pertes financières qui se dégageront de la période de fermeture/ouverture partielle des crèches pendant la crise du COVID-19.

La compensation des pertes financières inclut :

- Les frais courants incompressibles (par ex. loyer, frais fixes)
- Le différentiel entre les charges salariales effectives totales et les indemnités perçues pour réduction de l'horaire de travail (RHT)
- Les surcoûts éventuels directement liés à la crise (par ex. achat de savon, gel hydro-alcoolique, etc.)

2. Maintien de la rémunération du personnel

- Au vu des mesures exceptionnelles imposées par la Confédération et le canton,
- Au vu des risques accrus encourus par le personnel éducatif des crèches en matière de santé,
- Au vu de l'engagement des crèches pour permettre au personnel soignant et de l'approvisionnement de continuer à travailler pour nourrir, soigner et protéger la population,

La FCGF demande, pour la durée de la crise du COVID-19, le droit à maintenir la rémunération pleine (à 100%) du personnel des crèches, à l'instar des autres institutions subventionnées.

3. Accès aux liquidités

La FCGF demande au canton de définir une procédure simple offrant une solution financière rapide aux crèches dans le besoin à cause de problèmes de liquidités découlant de la crise du COVID-19.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre message et vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de la FCGF



Gregory Pellissier, Président



Elisabeth Reber, membre du comité

Annexe :

Récapitulatif des besoins exprimés par les crèches consultées

Copies :

Service de l'Enfant et de la Jeunesse SEJ
Organe cantonal de conduite OCC
Association des Communes Fribourgeoises
Association fribourgeoise des directrices de crèche
FRESEdE
Assises Fribourgeoises de la Petite Enfance
Pop et poppa
Pro Enfance

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises
info@crechesfribourg.ch

c/o Pellissier Gregory, Président
Rue François d'Alt 1, 1700 Fribourg